

Exercice n°1

a)

Pour la période 1946-1999, la part de l'ensemble des étrangers actifs dans la population étrangère connaît plusieurs variations. Du recensement de 1946 à celui de 1982, cette part diminue, passant de 60% à 42% d'actifs parmi les étrangers. Puis elle augmente jusqu'en 1999 où elle atteint 48,8% pour redescendre ensuite à 46,8% au recensement de 2007.

Au cours de cette même période, la part des actifs dans la population française évolue également. Elle commence par diminuer de 51,1% en 1946 à 41% en 1975, puis elle augmente régulièrement jusqu'en 2007 où les actifs représentent 46,9% de la population résidant en France.

Les évolutions de ces deux populations actives sont différentes. En effet, parmi les étrangers, la part des actifs diminue fortement puis elle augmente avant de diminuer à nouveau, alors que dans l'ensemble de la population, la part des actifs diminue puis augmente. Cependant ces évolutions sont similaires dans le sens où, sur l'ensemble de la période, les parts de ces deux populations actives ont diminué : la part des actifs parmi les étrangers est passée de 60 à 46,8 % et celle des actifs dans la population totale de 51,1 à 46,9% de la population totale. Mais c'est la part des actifs parmi les étrangers qui a le plus diminué, si bien qu'en 2007, la part des actifs parmi les étrangers est quasiment la même que la part des actifs dans la population totale, alors qu'en 1946, elle était supérieure de près de 10%. Autrement dit, le taux d'activité des étrangers s'est aligné sur celui de la population totale alors qu'il était nettement supérieur à celui de la population totale en 1946. Cet alignement se manifeste à partir du recensement de 1982.

Cette évolution globale peut s'expliquer tout d'abord par l'évolution du contexte économique. En effet, la crise économique commencée au début des années soixante-dix a eu pour effet de modifier la composition démographique de la population étrangère en augmentant la proportion des enfants. Or ils sont considérés comme étrangers jusqu'à leur majorité, c'est-à-dire précisément pendant la partie de leur vie où ils sont exclus de la population active. À leur majorité, lorsqu'ils rejoignent la population active, la plupart rejoignent la population française.

Dans la population globale, la baisse initiale de la part des actifs ne peut s'expliquer par une modification démographique de la composition de la population, comme pour les étrangers : c'est ici le facteur de l'allongement des études qui a pu jouer. En revanche, l'augmentation continue de la part des actifs à partir de 1975 doit être liée à l'augmentation des actives parmi les femmes.

b)

La part des actifs parmi les hommes étrangers diminue de 80,8% à 52,4% entre 1946 et 2007, de même que celle des actifs parmi les hommes résidant en France, qui passe de 67,1% à 50,8%. L'écart de 13 points existant en 1946 entre le taux d'activité masculin des étrangers et de la population générale est tombé à moins de 2 points en 2007. Ces deux taux ont évolué selon des rythmes différents. Alors que le taux d'activité parmi les hommes en général chute jusqu'en 1990 pour stagner depuis lors, celui des hommes étrangers chute jusqu'en 1990, date à laquelle il augmente pour diminuer à nouveau en 2007. Cette évolution paraît contradictoire avec l'hypothèse selon laquelle en période de forte expansion économique, ce qui est le cas des années 50 et 60, la population étrangère augmente surtout pour alimenter le marché du travail, ce qui favorise une augmentation du taux d'activité. Or ce tableau montre apparemment l'inverse. Cette diminution constante est peut-être due au départ d'étrangers à la retraite, qui sortent ainsi de la population active ; et au regroupement familial, qui fait venir des femmes dont le taux d'activité est inférieur à celui des hommes, ainsi que des enfants (auxquels s'ajoutent les enfants nés en France, qui restent comptés parmi les étrangers jusqu'à leurs 18 ans).

En revanche, la comparaison entre le taux d'activité des hommes parmi les étrangers et celui de la population masculine totale montre bien que sur cette période de forte expansion économique, le premier est toujours supérieur au second : les hommes étrangers sont « plus actifs » que les hommes

de l'ensemble de la population française, de 13 à 9 points de plus jusqu'en 1975. En revanche, à partir de 1982, les hommes étrangers sont certes plus actifs que les hommes en général, mais entre 2 et 7 « points » seulement.

c) Même question pour les femmes étrangères. (2 points)

Entre 1946 et 2007, les taux d'activité des femmes étrangères et des femmes résidant en France augmentent : la part des actives parmi les femmes étrangères passe de 31,9% à 40,2% et celui des actives parmi les femmes résidant en France augmente de 37,4% à 40,2%. L'écart entre l'activité des étrangères et celle des femmes en général s'est réduit légèrement puisqu'il est de 3 points en 2007 contre 5,5 en 1946. L'activité des femmes étrangères et des femmes dans leur ensemble suit des rythmes quasiment identiques puisqu'elle augmente dans les deux populations entre 1968 et 1975, ce qui correspond à la féminisation de la population active en général.

d)

Pour conclure à une sur- ou sous-représentation des étrangers dans la population active totale, il faut comparer leur part dans la population totale à leur part dans la population active. Si cette dernière est inférieure à celle de leur part dans la population totale, alors on peut dire que les étrangers sont sous-représentés dans la population active et vice-versa.

Ce tableau nous fournit bien la part des étrangers dans la population active totale, mais pas celle des étrangers dans la population totale. Pour conclure à une sur ou sous-représentation, il faudrait donc calculer cette part à partir des effectifs du total des étrangers et du total de la population française que contient le tableau.

Exercice n°2

Ce tableau présente, sur l'ensemble de la période où la France a colonisé l'Algérie (1830-1954), l'évolution de la population non-colonisée. Il détaille en effet, pour chaque recensement, le nombre total « d'Européens » et celui des étrangers et des Français qui les composent. Parmi les Français, sont distingués, entre 1891 et 1926, les « Français d'origine » des « naturalisés français ». Le seul pourcentage calculé est celui des étrangers par rapport à l'ensemble des « Européens ».

Ce tableau laisse complètement de côté la population colonisée d'Algérie, dite alors « indigène », bien qu'elle soit de nationalité française. Ce tableau montre ainsi que les catégories inventées par les Français pour décrire la population en Algérie repose bien sur un critère de « droit du sang » puisque ces Français « indigènes » et en particulier les « musulmans » n'apparaissent pas ici, l'ensemble des « Français » définis par le droit étant distingués selon qu'ils sont colonisés ou non, grâce à leur filiation : les Français « européens » sont ceux qui sont arrivés en Algérie depuis la métropole et leurs descendants, les Français « indigènes » sont la population déjà présente en Algérie en 1830, et leurs descendants.

Ce tableau permet de suivre l'évolution de la part des étrangers parmi les « Européens ». Cette part est très importante dès le début de la colonisation puisque que les étrangers sont plus nombreux que les « Français européens » dès 1833 et jusqu'en 1847 (leur part oscille entre 51,8% et 62,3%). Si elle descend ensuite aux alentours des 40% elle remonte jusqu'en 1886 à 48,1%. À partir de 1911, cette part décroît continûment et régulièrement jusqu'en 1936 où elle atteint 13,4%. Lors des deux derniers recensements (1948 et 1954), elle atteint le seuil le plus bas autour de 5%.

Cette évolution est liée en grande partie à la loi de 1889 sur les règles d'acquisition de la nationalité française. En effet, la proportion d'étrangers est maximale dès 1833 et jusqu'en 1891, soit aux lendemains de l'adoption de 1889. En effet, avant cette loi, la nationalité française ne pouvait s'acquérir que par filiation depuis 1804. Depuis cette date, les étrangers qui immigraient en France avaient des enfants qui à leur tour étaient étrangers bien que nés sur le territoire français. Les 55,5% d'étrangers recensés parmi les « Européens » d'Algérie dès 1833 correspondent donc à la fois à des « vrais » immigrés, c'est-à-dire des étrangers arrivés en Algérie depuis leur pays, et à des étrangers nés en France. Jusqu'en 1886, la population des étrangers continue d'être alimentée à la fois par

l'immigration d'Italiens et d'Espagnols principalement, et par la descendance des étrangers déjà installés : leur nombre ne diminue jamais sur cette période. Si leur part diminue de 1851 à 1866, c'est parce que celui des Français augmente beaucoup plus rapidement. Mais dès que ce rythme décroît, la part des étrangers recommence à monter. C'est d'ailleurs ce constant déséquilibre qui explique en partie certaines dispositions de la loi de 1889 : en rétablissant le droit du sol et le double droit du saol, il s'agit pour la France de « transformer » une partie de ces étrangers en Français, afin de réduire les risques de revendication de l'Espagne ou de l'Italie sur les départements algériens.

Le nombre d'étrangers augmente encore entre 1886 et 1891, le premier recensement après l'adoption de ces modifications, puis il diminue ou n'augmente que de très légèrement. La tendance est donc renversée par rapport à la période antérieure. Pour partie, les étrangers deviennent d'emblée français dès leur naissance si leurs parents (étrangers) sont déjà nés en Algérie (ou en métropole) : c'est le « double droit du sol ». Les enfants des étrangers immigrés (nés à l'étranger) deviennent français à leur majorité s'ils ne récusent pas la nationalité française, et jusqu'à leur majorité, ils ont la nationalité de leurs parents : c'est le droit du sol « simple ». Selon les années, ces effets de la modification juridique de la nationalité font diminuer le nombre d'étrangers ou ne permettent qu'une très faible augmentation, qui correspond aux étrangers qui immigreront en Algérie. La transformation des enfants d'étrangers en Français se traduit en même temps par une augmentation rapide des Français.

La très forte diminution de la part des étrangers parmi les Européens en 1848 et 1954 correspond à une très forte diminution des effectifs qui sont quasiment divisés par trois par rapport à 1936 alors que celle des Français a continué d'augmenter légèrement. Elle est donc nécessairement liée à des départs d'étrangers pendant la Seconde guerre mondiale.